

Bonjour

Suite à la réunion de la commission BMX et les présidents de club du 14 novembre 2015 et les arbitres présents à la réunion le samedi 30 janvier 2016 des changements se sont opérés sur la réglementation et sur l'organisation de la pré-grille.

Pour prendre part aux essais de sa catégorie il sera demandé aux pilotes d'avoir une tenue conforme à la réglementation, d'avoir un vélo conforme à la réglementation sans oublier les numéros frontaux et plaque de cadre.

Pour les numéros frontaux ils doivent être conformes ainsi que le fond de couleur (Voir le règlement sur le site FFC) et ou devra apparaitre une seule pastille pour la plaque de cadre conforme à la réglementation, la gaine de frein devra passer derrière la plaque et le cadre.

Si le numéro est jugé non conforme par l'arbitre le pilote ne pourra pas faire les essais mais aura la possibilité de faire son numéro au secrétariat pour 10 euros et ensuite il pourra faire ses essais s'ils ne sont pas finis.

Pourront participer aux essais seuls les pilotes qui auront une licence à la journée ou qui n'auront pas encore reçu leur licence pour reconnaître les numéros (1^{ère} année de licence) ils seront reconnaissable car ils auront un numéro provisoire à 3 chiffres.

Un pilote en retard pour ses essais ne pourra pas faire des essais avec une autre catégorie.

Pour toutes les catégories aucun parent ne rentrera dans la pré-grille.

Pour les pré-licences aucun parent ne montera sur la grille de départ.

Aucun pilote ni parent ne seront autorisés à monter sur la grille de départ seules les personnes autorisées seront les photographes, La presse et les élus.

Pour un ou une benjamin(e) qui est surclassé en minime il ou elle ne pourra pas rouler en pédales automatiques.

Pour une réclamation sur un classement ou pour la vidéo ce sera au représentant de chaque club (signalé sur la feuille des engagements) de venir se présenter en aucun cas la réclamation sera recevable si elle est faite par un parent.

Le casque intégral avec visière est obligatoire.

Les couloirs ne seront plus sanctionnés si un pilote les quitte mais en cas de conduite dangereuse il sera déclassé.